

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Départ., Arrivée, and time. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Urvavel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 18 Octobre 1873

La question monarchique touche à sa crise décisive. Nous reproduisons ici notre Correspondance parisienne du 16 octobre :

Rien ne vient encore confirmer le bruit d'une réponse très-satisfaisante de Salzbourg, qui s'est tout à coup propagé hier soir, dans Paris et à la suite duquel une hausse, succédant à la baisse du matin, provoquée par les résultats des élections, a eu lieu à la petite Bourse du boulevard. La nouvelle, en elle-même, ne semble pas improbable. D'un jour à l'autre, et, en tout cas pour la fin de la semaine, une réponse décisive du comte de Chambord est attendue et de cette réponse doit dépendre la décision des différentes fractions de la droite plus que jamais résolues, à la suite du résultat, d'ailleurs prévu, des élections partielles du 12, à marcher d'accord, soit pour faire la monarchie si celle-ci était rendue possible par la réponse du comte de Chambord, soit pour se maintenir sur le terrain conservateur.

La révision de la loi électorale sera sur ce terrain, et quoi qu'il arrive, la question la plus prochainement débattue. Les députés conservateurs veulent, à tout prix, épurer le suffrage universel, afin d'en rendre la pratique plus sincère, et moins possibles les criants abus, dans le genre de ceux par exemple qui, disent-ils, ont été commis dans les dernières élections. Il paraît (et on nous donne ces faits comme parfaitement authentiques) que, dans les départements où les élections ont eu lieu, les agents du parti radical parcouraient les campagnes en disant aux paysans que s'ils votaient pour le candidat conservateur ils perdraient leurs biens, Henri V se proposant, à peine restauré, de les déposséder, de rétablir la main-morte, etc., etc. De pareils faits sont signalés partout. Ils constatent que les électeurs des campagnes votent sous la pression de l'intimidation des radicaux et qu'ils ne sont par conséquent pas libres. Or, le parti conservateur — et avec lui le gouvernement — n'admettent pas que la loi puisse tolérer de pareils abus, sous prétexte de liberté électorale.

On trouvera aux Dernières Nouvelles les renseignements du lendemain.

Revue des Journaux
Journal des Débats.
Il suffit d'avoir pris pendant quelque temps

l'air du pays pour revenir à Paris avec cette conviction : c'est qu'une solution immédiate est absolument nécessaire. Tout est suspendu; l'horloge de la vie est arrêtée; il n'y a que le temps qui marche, mais la France ne marche plus. La nation n'a plus qu'un seul mot sur les lèvres : « Il faut en finir. »

Ce mot n'est pas seulement à l'usage des hommes effarés; il est aussi celui des hommes réfléchis. Il ne s'agit pas de constituer pour l'éternité; l'histoire se rit de ces prétentions surhumaines. Il ne s'agit pas de résoudre à la fois toutes les questions; il suffit de les prendre une à une, quand elles se présentent et de leur demander leur mot. Or, une question se pose irrésistiblement dans ce moment-ci : celle de la royauté. Son moment est venu; il faut qu'elle dise son mot.

Quoi qu'on puisse dire des progrès de la raison et de la philosophie, il ne faut pas se dissimuler que dans l'esprit, dans les habitudes et dans l'éducation d'une partie considérable de la nation, l'idée de l'ordre, de la stabilité et de la sécurité est associée à l'idée traditionnelle et historique de la monarchie. Nous croyons, nous l'avons déjà dit, qu'immédiatement après nos désastres, après la guerre étrangère et la guerre civile, la France, affamée de paix, aurait facilement accepté la royauté, si la royauté n'avait été elle-même divisée. Cette idée, qui devait persister tant qu'elle n'avait pu être expérimentée, avait été réveillée par des élections alarmantes dont les meneurs font aujourd'hui amende honorable, et dont le résultat le plus clair a été la chute du gouvernement qui essayait d'acclimater la république. Il ne faut donc pas s'étonner de l'émotion produite par la réconciliation des deux familles qui partageaient la monarchie; c'était la simplification de la question, et ceux qui croyaient encore la royauté possible et utile ne se trouvaient plus en présence que d'une seule solution. Voilà où nous en sommes aujourd'hui et nous ne pouvons plus attendre à demain.

Jusqu'à présent, l'idée du rétablissement de la monarchie a plané sur les uns comme une espérance, sur les autres comme un reproche. Les partisans de la royauté traditionnelle disaient à ceux de la royauté constitutionnelle : « C'est vous qui avez brisé la chaîne, vous qui avez interverti l'ordre, vous qui divisez les forces du parti monarchique et qui êtes l'obstacle à toute reconstitution de la royauté française. » Ce langage n'a plus désormais de raison.

Ce que nous avons voulu et ce que nous voulons encore établir, c'est que l'obstacle a disparu et qu'il n'y a plus qu'une seule royauté qui est, à son tour, soumise à l'épreuve. Il faut qu'elle dise son mot; si grand qu'il soit, son nom ne suffit pas. L'heure presse, et le pays, s'il ne trouvait devant lui que le silence et l'obscurité, chercherait ailleurs la parole et la lumière.

Les chrétiens vous diront que le but profond, le principe fondamental de la confession, c'est de délivrer et pour ainsi dire de purger la conscience, et de rendre à l'activité humaine sa liberté. Il en est de même dans les grandes circonstances politiques. Un peuple ne peut pas marcher, ne peut pas agir, ne peut pas travailler, quand il porte avec lui le poids de l'incertitude de ses destinées. Encore une fois

il ne s'agit pas de tout résoudre; mais il y a une grande différence entre poser prématurément et légèrement les questions fondamentales, et demander à les résoudre quand elles sont invinciblement posées.

La royauté ne peut rester indéfiniment devant nos yeux comme un mirage, devant nos esprits comme une éoigme. Il faut que nous en ayons le cœur net. Nous devons le répéter : le dernier représentant de la légitimité est le maître de relever ou de tuer la royauté en France. Nous ne nous laisserons point dire que nous abdiquons les droits de la nation devant un droit divin qui lui-même a des origines purement humaines. Ce qui est dans les mains de M. le comte de Chambord, c'est le sort de la royauté, mais non pas le sort de la France. Le dernier représentant de la monarchie peut l'emporter avec lui dans l'exil ou dans la tombe; la France, de son côté, obéira à la loi de conservation qui est naturelle aux nations comme aux individus. C'est l'épreuve suprême d'une forme de gouvernement qui va se faire. M. le comte de Chambord est le maître de se suicider, mais il ne tuera que la royauté.

La monarchie n'est pas un dogme, elle est un produit historique. Le seul droit de la royauté, nous devons le redire, est l'utilité dont elle peut être pour le pays. Sous ce rapport on doit reconnaître que ses titres sont grands, anciens, et, dans le vrai sens du mot, légitimes. Mais il ne faut pas plus isoler de l'histoire moderne que de l'histoire ancienne. Louis XVIII, dans le préambule de la Charte, disait : « Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets toujours croissants des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle et les graves altérations qui en sont résultées; nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel... » Louis XVIII parlait d'un demi-siècle; il s'en est encore écoulé un depuis ce temps-là, pendant lequel bien d'autres choses se sont accomplies dans le monde qui ne seront jamais défaites. Les partisans de la monarchie absolue font table rase de l'histoire; pour eux, il n'est rien arrivé. S'il en est ainsi, rien ne reviendra.

Moniteur universel.

Le spectre blanc est une chimère.
Le spectre rouge est une réalité.
Le spectre blanc n'a jamais existé que dans l'imagination de cette garde nationale intellectuelle dont la dissolution est encore à venir.

On ne trouverait pas quinze Français qui rêvent le gouvernement des prêtres, la guerre à l'Italie pour la restauration du Pape, le rétablissement des droits féodaux, etc., etc.

En revanche, il y a quatre à cinq cent mille Français qui rêvent le gouvernement de la Terreur, la guerre à ceux qui possèdent et le rétablissement des droits de l'homme, tels qu'on les comprenait en 93.

Le spectre blanc n'est qu'un fantôme abstrait qui n'a même pas apparu aux yeux exercés de l'ermite de la Ferté-sous-Jouarre.

Le spectre rouge, à propos duquel la bourgeoisie libérale a plaisanté si longtemps avec ce petit sourire de supériorité qui n'appartient

qu'à elle, le spectre rouge est une réalité concrète et une réalité hideuse et terrible; c'est l'honneur de la France conservatrice de ne pas compter un seul citoyen qui regrette l'ancien régime; c'est la honte de la France révolutionnaire de compter dans le parti républicain tant de gens qui regrettent le régime de Robespierre...

Les catholiques vont à Lourdes, mais les radicaux rouges encombrant les routes où passé M. Gambetta, et ils baisent avec ferveur l'empreinte de ses bottes de voyage.

Je cherche vainement le mal que pourrait faire l'eau de Lourdes, mais je sais le mal que fait le vin des banquets démocratiques...

Que demain la République radicale s'installe au pouvoir dans la personne de ses chefs les plus accrédités, comment fera-t-elle rentrer dans l'ordre ces intelligences déchaînées auxquelles elle a appris ou laissé apprendre le mépris de toute autorité? Au premier appel à la discipline ou au respect de la loi, les régions du désordre pousseront le cri traditionnel : Nous sommes trahis! et tireraient sur leurs généraux; les plus fiers orateurs du radicalisme, si sûrs d'eux-mêmes quand ils parlent devant des royalistes qui ne font fuir personne, balbutient en présence de la foule qui couche en joue ses favoris de la veille; en révolution, la parole est aux plus violents; M. Gambetta, qui n'est pas un buveur de sang, verrait après quinze jours d'exercice du pouvoir la France écarlate se dégambeletter à vue d'œil, et chercher des dictateurs qui n'hésitent pas entre le drapeau rouge et le drapeau tricolore.

En nous plaçant au point de vue du petit commerce, qui entend appliquer ses balances à la politique, comme si la matière gouvernementale était devenue un article de Paris, nous allons dresser un tableau synoptique du mal que pourraient faire les radicaux blancs et les radicaux rouges :

Le premier acte des radicaux rouges serait de décréter l'abolition de tous les cultes et appliqueraient les églises au service des clubs; car nous serions de nouveau gouvernés par les clubs. Les radicaux blancs ne toléreraient pas les clubs, mais ils laisseraient ouvertes les chapelles protestantes et les synagogues; la liberté de conscience serait encore plus en sûreté avec eux, croyez-le, estimables patentés.

La vareuse communarde est autrement intolérante que la soutane catholique.

Les radicaux rouges licencieraient l'armée et compteraient uniquement sur le souffle de 92, qui suffit, comme Garnier-Pagès le croit encore, malgré nos épouvantables désastres, à disperser des millions de soldats étrangers. Rendez cette justice aux radicaux blancs qu'ils sont meilleurs gardiens de notre intégrité nationale, car ils n'ont foi que dans l'efficacité des armées régulières; vous qui avez toujours peur qu'on attente aux droits de la raison humaine, irez-vous favoriser des fous qui comptent sur la force morale pour tenir lieu d'artillerie! — La forte morale de M. Jules Favre et de son groupe, c'est-à-dire des larmes devant l'ennemi et l'agenouillement le plus absolu devant les caprices de la multitude. On a vu au 31 octobre les effets de cette étrange force morale.

Vous craignez sans relâche qu'on empêche le



demandai quelles instructions, quelles nouvelles vous avez fait parvenir à l'Empereur. Je vous rappellerai les messages que vous avez adressés soit à l'Empereur, soit à son gouvernement, soit au maréchal Mac-Mahon.

C'est le 17 que vous avez adressé une première dépêche par la voie télégraphique, après la bataille de Rezonville.

M. le maréchal. — J'avais envoyé d'abord une longue lettre par un courrier spécial; c'est à 3 heures 1/2 que j'ai envoyé une dépêche télégraphique.

D. C'est ce que je constate, vous ne vous êtes servi de la voie télégraphique qu'à 3 heures 1/2 du soir. Le 15, vous aviez envoyé une lettre; vous vous étiez alors servi d'une voie chancelière, d'un courrier, d'un attaché d'ambassade à Berlin. Si je ne me trompe, vous parlez de la pénurie des vivres et des munitions?

R. Je ne parlais que de l'armée, mais non de la place.

D. Ce premier rapport du 16, vous l'avez donc envoyé par un courrier, et le lendemain (17) dans l'après-midi, l'Empereur faisait parvenir un télégramme au général Coffinières pour lui demander de vos nouvelles et vous répondiez le même jour à l'Empereur par un télégramme annonçant que vous aviez été obligé, faute de vivres, de vous rapprocher de Metz, sauf à prendre le lendemain la direction du Nord. L'objectif de l'ennemi semblait être Châlons et Paris. Cette dépêche n'indique-t-elle pas de votre part l'intention de vous porter, par le chemin de fer, sur les Ardennes?

R. Je ne disais pas cela d'une façon absolue. Il faut tenir compte des circonstances et de la difficulté de la situation. D'ailleurs, il n'y avait pas d'urgence.

D. Le général Coffinières a eu des communications avec l'Empereur; avez-vous eu connaissance de cette communication?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cette communication.

D. L'Empereur vous a adressé une dépêche vous demandant de lui répondre en chiffres sur votre situation et de lui dire la vérité à cet égard. Vous lui avez envoyé un de vos aides-de-camp, le commandant Magnan, pour lui donner cette réponse?

R. L'Empereur connaissait parfaitement notre situation en vivres et en munitions, sa demande ne pouvait être qu'une question au point de vue tactique sur notre situation militaire. J'ai préféré répondre par un aide-de-camp; je m'étonne que l'Empereur n'ait pas envoyé également de Châlons un aide-de-camp, puisque les chemins de fer étaient libres encore.

D. Ainsi vous ne croyez pas que vous puissiez donner à l'empereur un résumé télégraphique?

R. Je ne le croyais pas utile. Je suivais les instructions de l'empereur qui étaient de m'appuyer sur Metz en cas de besoin, et de prendre position entre la Moselle et la Meuse si cela était possible. Nous devions faire nos efforts pour ne pas nous isoler de Verdun. L'empereur était, je le répète, au courant de notre situation matérielle. La situation tactique peut varier. Je préférerais envoyer un aide-de-camp en qui j'avais confiance, pour expliquer tout ce qui était utile.

D. Quelle mission avez-vous confiée, le 17, au commandant Magnan, à qui vous aviez remis une dépêche annonçant l'approche du roi de Prusse avec une armée de 100,000 hommes en même temps qu'une attaque de l'ennemi sur le fort de Queuleu. Vous signaliez aussi dans cette dépêche la pénurie des vivres et des munitions et la nécessité d'un réapprovisionnement par les Ardennes dont le chemin était encore libre. Enfin, vous annonciez votre intention de vous porter sur Briey. Cette dépêche était-elle la seule confiée par vous au commandant Magnan? N'y avait-il pas, en outre, une mission verbale?

R. C'était la seule dépêche. Le commandant Magnan n'avait pas d'autre détail à donner ni de cri d'alarme à pousser. Mais les communications pouvant être coupées d'un jour à l'autre, il importait d'en avertir l'empereur. Le maréchal donne lecture, à ce propos, d'une dépêche diplomatique venue par la voie de Constantinople et constatant que l'objectif de l'ennemi était alors Châlons.

D. Cette dépêche sera communiquée au conseil.

M. Lachaud. — Elle pourrait être jointe au dossier.

Le maréchal. — J'avais jugé à propos de ne pas citer les noms des personnes de qui émane la dépêche.

Le président. — La pièce pourra être jointe au procès-verbal sans indication de noms. Il a été retrouvé au ministère de la guerre une note du général Soleille relative à la situation des approvisionnements de la place de Metz en munitions et réclamant instamment un réapprovisionnement. Cette note vous a-t-elle été remise par le chef d'état-major ou par le général Soleille?

R. Mes souvenirs ne sont pas très précis; mais je crois que la remise m'a été faite par le général Soleille.

D. Et cette note qui n'était pas très rassurante sur la situation de l'armée et la situation des munitions dans la place ne vous a pas préoccupé?

R. Elle a pu être cause d'une inquiétude légère;

mais nous avons refait des munitions.

D. Le commandant Magnan a dû être chargé de cette note, signée par vous?

R. C'est très probable. Du reste l'empereur avait le général Lebrun qui devait l'avoir tenu au courant de la situation de la place?

D. Vous avez cru toutefois utile de donner des renseignements à cet égard à l'empereur?

R. Oui, M. le président.

(La suite au prochain numéro.)

**Chronique locale et méridionale.**

Ce matin, à 5 heures, les habitants de Cahors ont été réveillés par la musique militaire.

C'était le 88<sup>e</sup> de ligne qui quittait notre ville pour se rendre dans sa nouvelle garnison.

Jendredi dernier, l'excellente musique dirigée avec tant de talent par M. Fort nous avait joué les Adieux et elle s'est fait entendre aujourd'hui pour la dernière fois.

Nous avons déjà dit combien vifs étaient les regrets, combien notre population déplorait de voir notre garnison si sensiblement diminuée. Nous savons de source certaine qu'en haut lieu on s'est ému de ces plaintes, et nous avons tout lieu de croire que si le conseil municipal renouvelle ses offres, ou du moins rappelle énergiquement le vote qu'il a déjà émis, le ministre de la guerre fera droit à nos réclamations et prendra les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la ville de Cahors. Ce ne sera d'ailleurs que justice. Le conseil municipal de Montauban a voté pour la construction de casernes une somme inférieure à celle votée par le conseil de Cahors, et la garnison de Montauban se compose, si nous nous en rapportons au *Moniteur de l'armée* d'un régiment entier de dragons, d'un dépôt d'infanterie de ligne et d'un dépôt de chasseurs à pied.

C'est bien le moins que Cahors ait un régiment d'infanterie.

Pour obtenir ce résultat désiré, nous le répétons, par tous nos concitoyens, nous comptons sur l'énergie de l'administration municipale, de notre conseil municipal et l'appui sérieux des députés du Lot.

Le 100<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Périgueux, se rendant à Narbonne, passe à Cahors:

Le 2<sup>e</sup> bataillon, le 18 octobre.  
L'état-major, faisant séjour à Frayssinet, le 18 et 19, passera à Cahors, le 20; — le 1<sup>er</sup> bataillon, le 21.

Le bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne qui doit tenir garnison à Cahors, est arrivé aujourd'hui.

M. de Girardin, sous-préfet de Gourdon, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Bernay (Eure). Il est remplacé à Gourdon par M. H. de la Salle.

Ce jeune et énergique administrateur sera vivement regretté par tous ses administrés qui avaient pu, depuis son arrivée dans notre département, apprécier son dévouement à la cause de l'ordre et aux intérêts du pays.

Par décret du Président de la République, M. Dophénioux, préfet du Jura a été nommé préfet de la Vendée en remplacement de M. Ganja, admis à la retraite.

M. l'abbé Durand, économiste au petit séminaire de Montfaucou, vient d'être nommé, par décision de Monseigneur, chanoine honoraire de la Cathédrale de Cahors.

La société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, a tenu lundi 13 octobre sa séance de rentrée.

Le 13 octobre 1873, M. Perrinet a été élu maire de la commune de Vayrac, en remplacement de M. Baraut démissionnaire. Le même jour, M. Bonnyssou, a été élu adjoint de ladite commune en remplacement de M. Clavel, décédé.

Le 10 octobre, le nommé Tissandié, Jean, cultivateur, domicilié à Frayssinet-le-Gélat, quittait Luzech où il s'était rendu pour affaires; lorsque passant sur le chemin n° 3 en construction, de Luzech à Catus, il est tombé sur les abords du chemin n° 9, d'une hauteur d'environ 15 mètres. Transporté dans une maison voisine, il a expiré quelques heures après.

On attribue à son état d'ivresse la chute de Tissandié.

**CALENDRIER DU LOT. — Octobre.**

JOURS	FÊTES	FOIRES.
19 Diman.	s Pierre d'Al.	
20 Lundi.	s Jean Cant.	Meyronne, Salyiac.
21 Mardi.	se Ursule.	
22 Mercr.	s Gérard.	St-Céré, Catus, Duravel.
23 Jeudi.	T. S. R. J. N	Issepts.
24 Vend.	s Raphaël.	
25 Samedi	s Capuan.	St-Germain.

⊙	P. L. ....	le 6, à 5 h. 41 du matin.
☾	D. Q. ....	le 13, à 6 h. 35 du matin.
☽	N. L. ....	le 21, à 11 h. 4 du matin.
☼	P. Q. ....	le 29, à 0 h. 19 du matin.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 11 au 18 Octobre 1873.

**Naissances.**

Belmont (Eugène Jean-Baptiste-François), rue de la Gare. — Rivière (Louis), à Cabessut. — Contou (Lucie-Françoise), rue St Maurice.

**Mariages.**

Brondel (Timoléon) et Balitrand (Marie-Joséphine). — Moreau (Elysée) et Roches (Victoire-Mélanie). — Brun (Jean) et Second (Antoinette).

**Décès.**

Boujou (Marie), 15 jours, place St-James. — Maty (Joachim), ouvrier au magasin des tabacs, 68 ans, boulevard Sud.

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Présidence de M. ROQUES.

Séance du 23 août. (Suite).

Au nom de la commission des travaux publics M. Fraysse propose au Conseil de donner acte à M. le Préfet du dépôt qu'il a fait sur son bureau du rapport de M. l'ingénieur en chef sur les études de chemin de fer à ouvrir dans le département du Lot; il propose ensuite au Conseil d'émettre le vœu que le chemin projeté dans la vallée du Lot entre Libos, Cahors, Capdenac ou Figeac, soit construit en première ligne.

M. le comte Murat se rallie aux conclusions de la commission des travaux publics, qui propose, en ce qui concerne nos voies ferrées, d'adopter les termes du rapport de M. l'ingénieur en chef, chargé dans notre département du contrôle des chemins de fer, et se borne à faire remarquer que M. l'ingénieur en posant en principe que le gouvernement n'a pas l'intention de s'occuper du chemin de fer de Gramat à Montauban, par Cahors, qui serait dès-lors laissé à la charge et aux soins du département, commet une erreur involontaire.

En 1870, une commission avait été instituée au ministère des travaux publics, commission destinée à signaler au gouvernement les lignes de chemin de fer qui, répondant à un intérêt général, pouvait être un jour exécutées par l'Etat, et celles sur lesquelles les départements pourraient concentrer leurs ressources, comme répondant à un intérêt local. Cette commission avait classé deux chemins dans le département du Lot, celui de Cahors à Capdenac et celui de Gramat à Montauban.

M. Murat ne s'oppose pas à ce que le département donne la priorité dans l'émission de ses vœux à la ligne de Capdenac à Cahors, il voudrait, les ressources de notre budget ne permettant pas d'espérer que le département puisse jamais subventionner comme chemin d'intérêt local, la ligne de Gramat à Montauban, que le bénéfice du classement opéré au ministère des travaux publics ne soit pas perdu pour notre département, et que la ligne de Gramat à Montauban par Cahors puisse être comprise dans les projets des chemins de fer à exécuter éventuelle-

ment par l'Etat et qui doivent compléter notre grand réseau national. — Adopté.

Sur le rapport du même membre le Conseil donne acte à M. le Préfet du dépôt qu'il a fait sur son bureau du rapport de M. l'ingénieur en chef des Mines sur la situation du service dans le département.

Il donne également acte du rapport de M. l'ingénieur en chef chargé du service des chemins vicinaux, sur la situation des routes départementales et des chemins vicinaux de toute nature.

(A suivre).

**Dernières nouvelles**

Versailles, 17 octobre, midi.

Les communications apportées de Salzbourg par MM. Lucien Brun et Chesnelong ont paru amener un changement à vue dans les dispositions du centre droit et des autres conservateurs restés jusqu'ici plus ou moins sceptiques et méfiants.

Il y a eu hier soir réunion de députés monarchistes comprenant, selon les uns, tous les membres des bureaux de la droite, du centre droit et de la réunion Pradier, et selon d'autres, la commission d'études seulement, pour recevoir les communications de MM. Lucien Brun et Chesnelong. Cette réunion a eu, du reste, un caractère essentiellement privé. Le secret est encore gardé sur les concessions du comte de Chambord, jusqu'à ce qu'elles soient communiquées à une nouvelle réunion de députés conservateurs qui aura lieu aujourd'hui même.

On assure que la situation est celle-ci : le comte de Chambord aurait été interrogé par MM. Brun et Chesnelong, seulement sur quelques points essentiels : le drapeau, le suffrage universel et les garanties constitutionnelles.

Les réponses du comte de Chambord auraient été de tout point satisfaisantes au point de vue libéral. Le prétendant adopterait pleinement la monarchie constitutionnelle, le suffrage universel avec les restrictions déjà indiquées et le drapeau de la nation.

Versailles, 17 octobre, soir.

C'est demain que la commission nommée par les bureaux des quatre réunions parlementaires de la droite, doit présenter son rapport aux quatre bureaux. Le plus important n'est pas la réponse apportée par MM. Lucien Brun et Chesnelong, c'est la proposition dont ces quatre bureaux vont être saisis par la commission, et la décision que les quatre fractions de la droite prendront en conséquence.

Rien n'est arrêté sur la date des élections complémentaires qui doivent avoir lieu prochainement, ni sur le nombre des collèges à réunir simultanément.

**Dépêche Télégraphique**

Versailles, 18 octobre, matin.

Dans le monde diplomatique, l'article du *Figaro* d'hier intitulé : *la Monarchie est faite* a produit une grande sensation. Dans cet article, l'organe royaliste déclare que tout est terminé et que la Chambre va être bientôt convoquée.

Le *Journal de Paris* d'hier signale l'accord complet accompli à Salzbourg.

**Bourse de Paris.**

Paris, 19 octobre 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,80
— 4 1/2 p. %	83,00
— 5 p. %	93,50
— 5 p. %	93,00

